

Contremaîtresse superviseure ou contremaître superviseur

Classe : 5

Description de la fonction

Sommaire de la fonction

Planifie, organise et coordonne les opérations courantes et urgentes d'entretien et de réparation du parc immobilier ou des équipements de l'Université. Coordonne une équipe effectuant les opérations de support ou de services techniques.

Tâches et responsabilités principales

1. Évalue, planifie et supervise les travaux à faire, détermine les priorités et répartit les tâches.
2. Gère le personnel de son secteur : participe à la sélection, accueille, initie, encadre et mobilise les membres du personnel et évalue leur rendement. Détermine les besoins de formation et organise les activités appropriées.
3. Voit à l'entretien des bâtiments ou équipements économiques et techniques, décide des mesures requises en cas d'urgence, de dégâts ou de pannes et en coordonne l'application.
4. Analyse le rendement des équipements et opérations; propose et réalise des améliorations ou modifications. Assure la dispensation et la rationalisation de services.
5. Prépare des esquisses et devis sommaires de travaux; fait exécuter les travaux selon les standards déterminés et en vérifie la qualité.
6. Collige, interprète et tient à jour des données, prépare des rapports.
7. Gère le processus d'appel d'offres pour les travaux confiés en sous-traitance; assure le respect des contrats.
8. Recueille les besoins, plaintes et souhaits de la clientèle et y donne suite.
9. Voit à l'approvisionnement, participe aux prévisions budgétaires et gère les crédits alloués.
10. S'assure que les personnes intervenantes rendent ou gardent les immeubles et les équipements économiques et techniques sécuritaires et conformes aux normes, codes et lois en vigueur.
11. Accomplit temporairement des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

Note

La liste des tâches et responsabilités principales ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le personnel professionnel. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification de la présente fonction.

Exigences normales

Note

Sous réserve de l'appréciation des compétences, toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra être considérée.

Scolarité et expérience

DEC dans une discipline appropriée et trois (3) années d'expérience pertinente.

Mise à jour le 02-05-2022